

I) La situation pénitentiaire.

A- Les maux traditionnels.

La prison détient une population majoritairement délinquante et dangereuse et elle engendre des tensions systématiques au sein de l'établissement pénitentiaire. La plupart de ces personnes incarcérées sont dans la criminalité troublant souvent le fonctionnement du personnel malgré les dispositifs de sécurité. (Les fouilles, les parloirs... etc.).

La prison est intrinsèquement liée à la violence autant que l'établissement pénitentiaire devient lui-même source de violence. En d'autres termes, une liberté plus restreinte en prison fait naître une population rebelle au lieu d'une population sereine.

C'est pourquoi, les détenus subissent les conséquences de l'incarcération dont ils sont affectés, par l'isolement et le rejet par les autres.

Il existe plusieurs formes de violences utilisées en prison; d'une part la violence individuelle et d'une autre part, la violence collective. La première dénonce la violence du personnel sur les détenus ou vice-versa. Toutefois, les sévices entre les prisonniers sont bien plus fréquents que ceux du personnel sur les délinquants. La deuxième violence devient une forme d'expression pour les prisonniers afin de s'unir pour se faire entendre d'une seule et même voix.

B- Les maux contemporains.

Beaucoup de prisons françaises font l'objet de critiques sur les conditions inhumaines des prisonniers et les rapports parlementaires dénoncent ces traitements dégradants de cette surpopulation.

Le taux de détention est supérieur au taux de libération depuis des décennies.

De plus, la santé carcérale se détériore à cause de ces maux : la séropositivité, le sida, les troubles mentaux, les automutilations, les suicides et pour finir la sexualité. Puis le sous-effectif du personnel entraîne un malaise général où la vie devient plus difficile en prison et elle augmente la gravité des maladies mentales et des dépressions. C'est le cas pour la plus grande partie de la population carcérale atteinte de pathologies psychiques à cause d'un manque de moyen (les psychiatres, les psychologues, les aumôniers...).

Et cela explique que l'Etat français ait le taux le plus élevé de suicides dans ces prisons qui est supérieur à la moyenne européenne.

Non seulement, les règles relatives aux détenus ne sont pas respectés car les femmes majeures sont toujours mélangées avec les femmes mineures (*Art. R57-9-13 et Art. R57-9-14*) dans les quartiers. De plus, la prison est souvent mal-aménagée, mal-entretenu et les détenus se révoltent pour avoir une amélioration de leurs conditions de vie. Le désordre carcéral existe toujours en ce moment, malgré les améliorations de l'Etat (telles que les nouveaux programmes immobiliers, les aménagements... etc.), comme les activités susceptibles d'occuper les détenus pendant leur quotidien carcéral tels que les aménagements (la télévision, la salle de musculation), les moments de détente (le sport, les loisirs, le maintien des liens familiaux) ou des aides proposées (le travail, les bibliothèques, l'enseignement) sont actuellement encore en évolution.